

République Démocratique du Congo

PRIMATURE



**DISCOURS DE PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE
FINANCES 2020 A L'ASSEMBLEE NATIONALE PAR SON
EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT**

Kinshasa, 18 Novembre 2019

Honorable Présidente de l'Assemblée Nationale,

Honorables Membres du Bureau,

Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple congolais,

Répondant aux exigences des dispositions de l'article 126 de la Constitution, je viens à nouveau me présenter devant votre auguste Chambre pour cette fois-ci vous soumettre le projet de Loi de finances de l'exercice 2020, conformément au calendrier législatif que vous avez adopté en début de cette session parlementaire qui est essentiellement budgétaire.

A ce propos, je voudrais, en prélude et au nom du Gouvernement, solliciter l'indulgence de la représentation nationale, eu égard au dépôt tardif de ce projet de loi qui devait survenir avant le 15 septembre, tel que le prévoit l'alinéa 3 de l'article 126 de la Constitution.

Ce dépôt différé était lié aux péripéties de la mise en place du Gouvernement. Pour les exercices à venir, nous veillerons à ce que les choses se déroulent dans le strict respect des règles.

La République Démocratique du Congo, notre pays, se trouve à un tournant décisif de son histoire. Le peuple congolais aspire plus que jamais à une amélioration de ses conditions de vie. Dans ce contexte, nous n'avons d'autre choix que de nous engager résolument, avec audace, ambition et efficacité dans la mise en œuvre des réformes susceptibles de répondre à ces aspirations légitimes.

Le temps est effectivement venu de prendre le courage pour faire bouger les lignes, car tous les Congolais, sans exception, s'attendent à une véritable révolution, à la fois économique et sociale.

Mais cette révolution a un prix !

Ce prix, c'est notamment la mise en œuvre des réformes dans un patriotisme d'action ; la moralisation de la vie politique et économique ; la gestion plus saine et plus rigoureuse de nos finances publiques, gage de la justice sociale tant recherchée.

Lors de mon dernier passage ici même, en septembre dernier, je m'étais assigné le devoir d'indiquer à la nation la voie à suivre telle que reprise dans le programme de la coalition CACH-FCC conformément aux directives de Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'État et de Son Excellence Joseph KABILA KABANGE Autorité Morale du Front Commun pour le Congo.

Ce projet de Loi de finances est donc le reflet du Programme de votre Gouvernement, qui a par ailleurs bénéficié de l'onction d'un suffrage clair et net de votre part.

Il reprend une série d'actions et de réformes à entreprendre en vue de permettre à notre pays de poursuivre sa marche vers le développement, la modernisation et la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Ce Projet prend également en compte les préoccupations pertinentes soulevées lors du débat ouvert à la suite de mon discours-programme. Beaucoup d'élus avaient alors exprimé, légitimement, leurs préoccupations causées par l'absence de certains chiffres et d'autres indications devant accompagner nos ambitions.

Il est important que nous prenions maintenant toute la mesure du contexte rétrospectif et prospectif dans lequel s'inscrit cet important exercice de chiffrage budgétaire. A cet effet, mon intervention de ce jour va comporter quatre points.

Dans un premier temps, je vais rapidement évoquer les faits marquants de l'environnement économique récent tant au plan international que national.

Puis, j'aborderai les grandes lignes du Cadre Budgétaire à Moyen Terme, qui définit la trajectoire des finances publiques découlant du Programme du Gouvernement pour la période de 2020 à 2022.

Ensuite, je vais décrire la situation de l'exécution du budget du Pouvoir Central au cours du premier semestre de l'exercice 2019 comme l'exige la Loi, assortie des perspectives budgétaires à fin décembre de cette année.

Enfin, je présenterai le projet de loi de finances de l'exercice 2020 soumis au vote de la Représentation nationale.

Honorables Députés,

La situation économique internationale en 2019 reste globalement marquée par une légère baisse de croissance, due au ralentissement des activités économiques observé aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement.

Ce ralentissement s'inscrit dans un contexte difficile, caractérisé par l'accentuation des tensions commerciales et technologiques entre les États-Unis et la Chine ainsi que par l'incertitude prolongée liée à la position de la Grande Bretagne vis-à-vis de l'Union Européenne.

Selon les statistiques émanant des organismes attitrés, la croissance de l'économie mondiale à fin décembre 2019 devrait se situer à 3,2 % contre 3,6 % enregistré en 2018.

En termes de perspectives, l'activité économique mondiale en 2020 devrait atteindre 3,5% contre 3,2% à la fin de cette année, sur base d'une consolidation de la croissance dans les pays émergents et en développement, qui passerait de 4,1% en 2019 contre 4,7% en 2020.

S'agissant de l'environnement économique national en 2019 et des perspectives pour 2020, selon les prévisions du Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique, le taux de croissance pour 2019 se situerait à 5,1 % contre 5,8 % réalisé en 2018, soit une baisse de 0,7 pourcentage.

Au cours de quatre dernières années, la croissance économique est demeurée globalement positive avec un taux moyen de 4,7% supérieur à la moyenne subsaharienne de 2,7% nonobstant le choc enregistré en 2016. Cependant, le niveau de croissance économique de 2019 demeure en deçà de celui de l'avant crise qui était de 6,9% en 2015. Ce qui nécessite de la part du Gouvernement d'intensifier les efforts et de poursuivre la mise en œuvre des réformes susceptibles de hisser le pays dans la trajectoire d'une croissance résiliente et durable à même de réduire la pauvreté.

Concernant l'inflation, il y a lieu de noter que la tendance au ralentissement du niveau général des prix s'est poursuivie en 2019.

A fin septembre 2019, une inflation cumulée de 3,12% a été observée tandis que les projections à fin décembre 2019 situent l'inflation à 4,18% contre un objectif de fin période de 7,1%.

Sur le marché de change, une relative stabilité a été observée à fin septembre 2019 sur fond de légères dépréciations du franc congolais par rapport au dollar américain à l'interbancaire et au parallèle. Comparativement à fin décembre 2018, les écarts de change se sont amenuisés entre les segments indicatif et parallèle. En effet, à fin septembre 2019, le dollar américain s'est négocié à 1.652,69 FC à l'indicatif et 1.682,83 FC au parallèle.

Les réserves de change qui s'élevaient à 883,18 millions de dollars américains à fin 2018 et 1.150,86 millions de dollars américains à fin avril 2019, sont tombées à 869,88 millions de USD à fin septembre 2019.

Afin de renforcer le niveau des réserves internationales, le Gouvernement de la République va notamment demander un soutien à la balance des paiements dans le cadre de la Facilité Rapide de Crédit ainsi que d'un programme de référence à conclure incessamment avec le Fonds Monétaire International.

Le Ministère du Plan prévoit une croissance de 5,4% en 2020 contre 5,1% estimée en 2019. Cette légère performance serait tributaire notamment de la mise en œuvre efficiente des actions et mesures déclinées dans le Programme d'Action du Gouvernement et de l'accélération des réformes structurelles.

La reprise escomptée en 2020 devrait se consolider à moyen terme grâce au processus de diversification des secteurs productifs, nécessaire au renforcement de la solidité de l'économie nationale.

Honorable Présidente,

Honorables Membres du Bureau,

Honorables Députés, Élus légitimes du peuple,

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2020-2022, qui constitue le document numéro 7 accompagnant le projet de loi de finances sous examen, a été élaboré par le Gouvernement conformément à l'article 13 de la Loi relative aux finances publiques.

Il contient la prévision, sur trois ans, de l'évolution de l'ensemble des dépenses et des recettes du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées. Il dégage aussi le solde des opérations financières, de même que l'évolution de l'endettement.

De manière succincte, la trajectoire des finances publiques définie dans ce Cadre Budgétaire à Moyen Terme se décline comme suit :

1.En ce qui concerne l'évolution des dépenses :

- Au niveau du Pouvoir Central : **16.895,8 milliards de FC** pour l'exercice 2020, **19.577,3 milliards de FC** pour l'exercice 2021 et **21.522,9 milliards de FC** pour l'exercice 2022, soit une moyenne annuelle de **19.331,9 milliards de FC**;
- Au niveau des Provinces : **3.187,7 milliards de FC** pour l'exercice 2020, **3.644,9 milliards de FC** pour l'exercice 2021 et **4.021,9 milliards de FC** pour l'exercice 2022, soit une moyenne annuelle de **3.618,1 milliards de FC** ;
- Au niveau des Entités territoriales décentralisées : **105 milliards de FC** pour l'exercice 2020, **111,8 milliards de FC** pour l'exercice 2021 et **120,3 milliards de FC** pour l'exercice 2022, soit une moyenne annuelle de **112,4 milliards de FC**.

2. S'agissant de l'évolution des recettes :

- Au niveau du Pouvoir Central : **16.895,8 milliards de FC** pour l'exercice 2020, **17.199,3 milliards de FC** pour l'exercice 2021 et **18.564,4 milliards de FC** pour l'exercice 2022, soit une moyenne annuelle de **17.553,1 milliards de FC** ;
- Au niveau des Provinces : **3.187,7 milliards de FC** pour l'exercice 2020, **3.394,9 milliards de FC** pour l'exercice 2021 et **3.652,9 milliards de FC** pour l'exercice 2022, soit en moyenne annuelle **3.411,8 milliards de FC** ;
- Au niveau des Entités territoriales décentralisées : **105 milliards de FC** pour l'exercice 2020, **111,8 milliards de FC** pour l'exercice 2021 et **120,3 milliards de FC** pour l'exercice 2022, soit une moyenne annuelle de **112,4 milliards de FC**.

S'agissant de l'exécution de la Loi de finances au cours du premier semestre 2019, les statistiques disponibles renseignent un niveau de dépenses exécutées à hauteur de **4.420,5 milliards de FC** et de recettes de **4.290, 5 milliards de FC**, ce qui dégage un solde négatif de **130 milliards de FC**.

La mise en œuvre du budget au cours de la période sous revue s'est déroulée dans un contexte marqué par les faits majeurs suivant :

1. la passation pacifique et civilisée du pouvoir, à l'issue des élections de décembre 2018, entre le Président de la République élu, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO et son prédécesseur, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE ;
2. le lancement par le Chef de l'Etat du Programme d'urgence de ses 100 premiers jours ;
3. l'organisation des élections au second degré des gouverneurs de provinces et des sénateurs ;
4. l'installation des institutions issues des élections de 2018 et 2019, à savoir le Président de la République, le Parlement, les Assemblées provinciales et les Gouvernements provinciaux ;
5. la résurgence des foyers de tension et les opérations de neutralisation des groupes armés à l'Est du pays ainsi que la poursuite de la réforme du secteur sécuritaire ;
6. la poursuite de la lutte contre les maladies endémiques notamment celle à virus Ebola.

Les agrégats budgétaires en dépenses se déclinent comme suit :

- Budget général : **4.037,7 milliards de FC** ;
- Budgets annexes : **134,1 milliards de FC** ;
- Comptes spéciaux : **248,7 milliards de FC.**

Les dépenses du budget général ont atteint un taux d'exécution de **84,1%** et sont ventilées de la manière suivante :

- Dette publique et frais financiers : **192,6 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **63,3%** par rapport à la prévision linéaire de **304,2 milliards de FC** ;
- Rémunérations : **1.596,9 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **89,6%** par rapport à la prévision linéaire de **1.782,7 milliards de FC** ;
- Fonctionnement : **924,8 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **154,9%** par rapport à la prévision linéaire de **597 milliards de FC** ;
- Transferts et subventions : **465,8 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **76,8%** par rapport à la prévision linéaire de **606,1 milliards de FC** ;
- Dépenses d'investissement : **755 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **57,8%** par rapport à la prévision linéaire de **1.307,4 milliards de FC** ;
- Dépenses exceptionnelles : **102,7 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **50,1%** par rapport à la prévision linéaire de **205 milliards de FC**.

Les dépenses des budgets annexes ont été exécutées à hauteur de **134,1 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **84,8 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **158%**.

Les dépenses des comptes spéciaux se sont situées à **248,7 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **288,9 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **86,1%**.

Il sied de retenir qu'au cours du premier semestre de 2019, le Gouvernement a procédé à l'exécution des dépenses contraignantes telles que le paiement des salaires, le remboursement de la dette publique, la rétrocession aux Administrations financières, et le transfert des ressources aux Provinces.

Il a ensuite procédé à la mise en œuvre du Programme d'urgence des 100 premiers jours du Chef de l'Etat par :

- la construction et la réhabilitation des routes et voiries urbaines à travers la République ;
- la construction des sauts-de-mouton dans les grandes artères de la Ville de Kinshasa ;
- l'adduction d'eau potable et l'électrification en milieux rural et urbain ;
- la réhabilitation et l'équipement des écoles et centres de santé à Kinshasa et en provinces, en vue d'améliorer l'accès à l'éducation et aux soins de santé ;
- la fourniture des produits pharmaceutiques et l'acquisition des vaccins pour la lutte contre la poliomyélite, la tuberculose et le tétanos ;
- la mise en œuvre du projet de construction des maisons préfabriquées et des logements sociaux ;
- la réhabilitation des centres pénitentiaires dans les différentes provinces.

Le Gouvernement a également mené les actions ci-après au cours du premier semestre de cette année :

- la redynamisation de la diplomatie congolaise et le renforcement de la coopération de la RDC au sein de l'Union Africaine et dans la Région des Grands Lacs ;
- l'accélération des opérations de neutralisation des groupes armés et apparentés par les FARDC en vue de la pacification de l'Est du pays ainsi que la prise en charge de la situation des militaires démobilisés ;
- l'assistance humanitaire en faveur des victimes des naufrages dans les lacs Kivu et Tanganyika ainsi que des populations des hauts plateaux de Minembwe ;
- la riposte contre la maladie à virus Ebola à Béni et en Ituri ;
- la commande de 300 bus dans le cadre du programme « Esprit de vie » ;
- l'organisation des funérailles des personnalités politiques ou artistiques récemment décédées ainsi que la couverture des frais funéraires des militaires et de leurs dépendants, gardés à la morgue de l'hôpital militaire central du camp KOKOLO ;
- la participation de la RDC aux compétitions sportives africaines de l'année 2019, notamment les coupes interclubs, la Coupe d'Afrique des Nations de football « Egypte 2019 » et celle de basketball « Mali 2019 » ainsi que le paiement des droits de leur retransmission.

En ce qui concerne les recettes réalisées au cours du premier semestre, elles se chiffrent à **4.290,5 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **82,9%** par rapport à la prévision linéaire de **5.176,2 milliards de FC**. Leur répartition par forme de budget se présente comme suit :

- Budget général : **3.907,7 milliards de FC** ;
- Budgets annexes : **134,1 milliards de FC** ;
- Comptes spéciaux : **248,7 milliards de FC**.

Les recettes du budget général renseignent un taux de réalisation de **81,4%** par rapport à la prévision linéaire de **4.802,4 milliards de FC** et sont ventilées comme suit :

1°. Recettes internes : **3.561,4 milliards de FC**, liés uniquement aux recettes courantes constituées de :

- Recettes des douanes et accises de **1.005,8 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **76,0%** par rapport à la prévision linéaire de **1.322,7 milliards de FC** ;
- Recettes des impôts de **1.771,1 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **88,3%** par rapport à la prévision linéaire de **2.005,7 milliards de FC** ;
- Recettes non fiscales de **637,4 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **105,6%** par rapport à la prévision linéaire de **603,8 milliards de FC** ;
- Recettes des pétroliers producteurs de **147,1 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **68,5%** par rapport à la prévision linéaire de **214,7 milliards de FC**.

2°. Recettes extérieures : **346,3 milliards de FC**, relatifs aux recettes de financement des investissements constituées de :

- Dons projets : **259 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **58,9%** par rapport à la prévision linéaire de **439,7 milliards de FC** ;
- Emprunts projets : **87,3 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **62%** par rapport à la prévision linéaire de **140,8 milliards de FC**.

Les recettes des budgets annexes et des comptes spéciaux ont été réalisées en équilibre avec les dépenses correspondantes telles que décrites plus haut.

Pour ce qui est des perspectives budgétaires à fin décembre 2019, elles préfigurent des recettes et des dépenses probables en équilibre à hauteur de **10.454,9 milliards de FC**.

En vue de préserver l'équilibre budgétaire d'ici la fin de l'année et la stabilité du cadre macroéconomique, le Gouvernement entend maintenir la discipline budgétaire par la gestion rigoureuse de la dépense publique et renforcer les mesures d'encadrement des recettes pour les maximiser.

Ces mesures d'encadrement sont appuyées par la mobilisation de l'emprunt intérieur prévu au titre de l'émission des bons du Trésor activée à partir du mois d'octobre de l'année en cours.

Honorable Présidente,

Honorables Membres du Bureau,

Honorables Députés,

Abordant à présent le projet de loi de finances de l'exercice 2020, qui est le premier du genre élaboré après la passation pacifique du pouvoir au sommet de l'État, je voudrais relever qu'il s'inscrit dans l'optique de la mise en œuvre, en année pleine, du Programme de votre Gouvernement qui couvre les cinq années de la Mandature.

Pour rappel, le Programme de votre Gouvernement s'articule autour de quinze (15) piliers, regroupés en quatre grands secteurs, à savoir : (i) le secteur Politique, Défense et Sécurité, (ii) le secteur Economie et Finances, (iii) le secteur Reconstruction, (iv) le secteur Social et Culturel.

Les principales innovations qu'apporte ce projet de budget sont :

- La mise en œuvre de la **gratuité de l'enseignement primaire** initiée à partir de septembre 2019, par l'augmentation salariale en faveur des enseignants, la mécanisation des enseignants non payés, la prise en charge adéquate des frais de fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires, la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires, l'acquisition des kits scolaires et matériels didactiques ainsi que la mise en place des cantines scolaires ;

- La **couverture santé universelle**, par la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures sanitaires, le renforcement de la recherche biomédicale et l'acquisition des médicaments génériques pour ravitailler les hôpitaux et les centres de santé, en vue de permettre l'accès aux soins de santé pour tous ;
- Le fonctionnement effectif de la **Caisse Nationale de Péréquation** pour le financement des projets et programmes d'investissement public dans le cadre de la solidarité nationale et de la correction du déséquilibre entre les provinces, d'une part, et entre les Entités Territoriales Décentralisées, d'autre part, conformément à la Constitution ;
- Le démarrage de la construction du **Port en eau profonde de Banana** pour l'accostage des gros bateaux ;
- L'**informatisation de la chaîne de la recette** pour sa traçabilité, la transparence et la fluidité du circuit de son exécution, dans le but d'améliorer la collecte des recettes ;
- La mise en place d'une **infrastructure financière et des marchés** dans la perspective de l'installation d'un marché financier intérieur susceptible de permettre la levée des fonds en vue de financer notamment les déficits budgétaires.
- La mise en place du Fonds minier pour les générations futures.

Honorable Présidente,

Honorables Membres du Bureau,

Honorables Députés,

La configuration budgétaire de l'exercice 2020 est sous-tendue par les indicateurs et agrégats macroéconomiques suivants :

- Taux de croissance du PIB : **5,4%** ;
- Déflateur du PIB : **7,3 %**;
- Taux d'inflation moyen : **6,8%** ;
- Taux d'inflation fin période : **6,5%** ;
- Taux de change moyen : **1.687,4 FC/USD** ;
- Taux de change fin période : **1.687,9 FC/USD** ;
- PIB nominal : **97.683,7milliards de FC** ;
- Pression fiscale : **13,3%**.

Ainsi, le projet de loi de finances de l'exercice 2020 contient un budget présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de **16.895,8 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **63,2%** par rapport à l'enveloppe de **10.352,3 milliards de FC** fixés dans la Loi de finances de l'exercice 2019.

S'agissant des recettes, elles sont réparties en grande ligne de la manière suivante :

- Recettes du budget général : **15.584,8 milliards de FC** ;
- Recettes des budgets annexes : **305,4 milliards de FC** ;
- Recettes des comptes spéciaux : **1.005,5 milliards de FC**.

Les recettes du budget général comprennent les recettes internes de **13.205,8 milliards de FC** et les recettes extérieures de **2.378,9 milliards de FC**, représentant respectivement **84,7%** et **15,3%** du budget général.

Les recettes internes renseignent un taux d'accroissement de **56,4%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2019, et sont constituées des recettes courantes d'un import de **13.025,8 milliards de FC** et des recettes exceptionnelles de **180 milliards de FC**.

Les recettes courantes reposent sur l'hypothèse d'une pression fiscale de **13,3%**, pourcentage en deçà de la moyenne régionale de **15,4%**. Le Gouvernement a l'ambition d'atteindre progressivement cette moyenne, afin de permettre au pays de disposer des moyens nécessaires pour financer les politiques publiques prévues dans son Programme d'action.

Ces recettes courantes sont ventilées de la manière ci-après :

- Recettes des douanes et accises : **4.506,5 milliards de FC**, soit un accroissement de **70,4%** par rapport à l'année précédente ;
- Recettes des impôts : **6.047 milliards de FC**, soit un accroissement de **50,7%** par rapport à 2019 ;
- Recettes non fiscales : **2.040,4 milliards de FC**, soit un accroissement de **69%** par rapport à l'exercice 2019 ;
- Recettes des pétroliers producteurs : **432 milliards de FC**, soit un accroissement de **0,6%** par rapport à l'exercice 2019.

Pour atteindre ce niveau de recettes, votre Gouvernement a pris des mesures concrètes en vue d'élargir l'assiette fiscale, d'endiguer la fraude et de lutter contre l'évasion fiscale, dont les principales peuvent être déclinées comme suit :

1°. Pour les recettes des douanes et accises

- L'imposition des articles et ouvrages en matières plastiques conformément aux dispositions de l'Ordonnance-loi n°18/002 du 13 mars 2018 portant Code des Accises, soit un impact de **13,354 milliards de FC** ;
- Le marquage et la traçabilité des produits soumis aux droits d'accises, soit un supplément de **108,49 milliards de FC** ;
- Le renforcement du dispositif de lutte contre la fraude, à travers notamment une batterie des mesures identifiées à cet effet, soit un impact de **531,396 milliards de FC**. Ces mesures sont les suivantes :

- ✓ la poursuite de l'implantation des bureaux de douane dans tous les postes à travers le territoire en vue d'en assurer la couverture nationale ;
 - ✓ la construction et la modernisation des infrastructures douanières en vue d'une bonne prise en charge et sécurisation des marchandises ;
 - ✓ l'aménagement des plateformes logistiques de prise en charge des marchandises ;
 - ✓ La poursuite du système de marquage moléculaire des produits pétroliers ;
 - ✓ la création des nouvelles unités de brigade douanière et leur dotation en équipements pour la surveillance des frontières, la recherche et la répression ;
 - ✓ la ratification des accords d'Assistance Administrative Mutuelle entre administrations douanières, et
 - ✓ l'accompagnement de l'administration des douanes par le Gouvernement dans le recouvrement des dossiers contentieux à l'endroit des contrevenants ;
- La lutte contre la contrebande par l'implication des autres services étatiques, dont ceux de la sécurité et de l'économie, soit **618,947 milliards de FC** des recettes supplémentaires ;
 - la suppression de la pratique des compensations autres que celles prévues par la Loi douanière, soit un impact positif de **79,073 milliards de FC** ;

- la suppression de l'octroi des exonérations dérogatoires et celles accordées au Gouvernement et aux institutions étatiques (Conformément à l'Article 4 du Code des douanes), soit un supplément de **50,389 milliards de FC** ;
- le respect strict de l'ordre opérationnel aux frontières, lequel est susceptible de récupérer le manque à gagner estimé à **52,715 milliards de FC** ;
- le relèvement des droits d'accises pour les véhicules à **10%**, soit un impact de **25, 486 milliards de FC** ;
- la stricte application des prescrits du point 03 de l'article 25 du Code des accises qui disposent que le prix moyen frontière fiscal ne peut jamais être inférieur ou égal à zéro.

2°. Pour les recettes des impôts

En rapport avec l'Impôt Professionnel sur les Rémunérations

- la révision du taux de la première tranche du barème progressif de l'IPR à 3% au lieu de 0%, soit un impact de **36,15 milliards de FC** ;
- l'actualisation du montant de l'impôt professionnel individuel, de **1.500 francs congolais à 2.000 francs congolais**, soit un impact de **8,53 milliards de FC** ;
- le recouvrement de l'IPR sur l'ensemble de l'assiette imposable (émoluments, salaires, primes permanentes et non permanentes, collation et autres avantages) à charge des membres des institutions politiques (nationales et provinciales) et assimilés, soit un impact de **10 milliards de FC** ;

- la perception de l'IPR auprès des Fonctionnaires et Agents publics de l'Etat, à l'instar des trois Administrations Financières, soit un impact de **422,47 milliards de FC** ;
- la perception de l'IPR auprès des agences d'exécution bénéficiant de financement extérieur, soit un impact de **30 milliards de FC** ;
- la fiscalisation effective à l'IPR des engagés locaux des ambassades et missions diplomatiques, soit un impact de **70 milliards de FC**.

En rapport avec l'Impôt sur les Bénéfices et Profits

- l'intensification de la sensibilisation, du recensement et du recouvrement de l'impôt forfaitaire à charge des micro-entreprises au titre d'Impôt sur les Bénéfices et Profits, en impliquant les autorités des provinces et Entités Territoriales Décentralisées ;
- l'intensification des contrôles mixtes DGDA-DGI sur l'origine des produits revendus sur le territoire national, en luttant contre le phénomène prête-nom ;
- l'application rigoureuse et le renforcement des mesures de recouvrement forcé à l'encontre des défaillants en paiement, à savoir : Avis à tiers détenteurs, saisies immobilières et les ventes qui en découlent, fermeture provisoire des établissements par l'apposition de scellés ;
- l'application aux petites entreprises de toutes les mesures en matière de l'Impôt sur le Bénéfice Professionnel. L'impact de toutes ces mesures se chiffre à **429,047 milliards de FC**.

En ce qui concerne la Taxe sur la Valeur Ajoutée

- l'achat des caisses enregistreuses et leur installation auprès des assujettis à la TVA, de sorte à pouvoir relever les recettes collectées à ce titre à un minimum de 40% des recettes totales de la DGI;
- l'intensification de la campagne de sensibilisation sur l'émission obligatoire de la facture par les assujettis à la TVA ;
- la gestion par la DGI de la TVA remboursable pour éviter d'énormes crédits d'impôt qui font l'objet des compensations, érodant par le fait même la hauteur des recettes collectées par la DGI ;
- l'implication du Gouvernement pour la facturation et la collecte de la TVA sur les marchés publics financés par les Gouvernements Central et Provinciaux.

3°. S'agissant des recettes non fiscales encadrées par la DGRAD

Au titre des mesures communes, le Gouvernement retient :

- l'activation de certains actes générateurs par la signature des Arrêtés Interministériels fixant les taux des droits, taxes et redevances conformément à l'Ordonnance-loi n°18/003 du 13 mars 2018 portant nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir Central ;
- la réalisation des missions mixtes de contrôle DGRAD-Services d'assiette ;
- la dotation des services d'assiette en imprimés de valeur ;
- le renforcement des capacités des agents et cadres qui interviennent dans le suivi et la mobilisation des recettes ;
- l'informatisation et connexion des services ;
- l'introduction par une Loi, pour certains secteurs, des nouveaux actes dans la nomenclature des recettes non fiscales à percevoir pour le compte du Trésor Public.

Quant aux mesures spécifiques aux services d'assiette :

- la révision à la hausse du prix de la carte de travail pour les étrangers, l'agrément des mutuelles de travail ainsi que la perception des droits d'enregistrement à la Caisse complémentaire de Sécurité Sociale, pour un impact de **24,1 milliards de FC** ;

- la connexion du Ministère de l'Agriculture au système SYDONIA Word et la formation de ses agents en audit système pour un suivi efficace des recettes de ce secteur, soit **5 milliards de FC** ;
- l'approbation et la signature de l'Avenant n°9 à la Convention du 11 août 1969, avec PERENCO, dont le bonus et les avances sur Royalties vont générer **33,8 milliards de FC** ;
- le règlement de tous les contentieux pendants devant les Cours et Tribunaux, soit **1,3 milliard de FC** ;
- l'utilisation des visas biométriques en lieu et place du cachet humide et du Laissez-Passer Individuel non sécurisé, ainsi que l'organisation des opérations généralisées de contrôle de séjour des étrangers et l'application des sanctions à l'endroit des irréguliers, avec un impact de **45 milliards de FC** ;
- l'actionnement de la Licence 5G et le renouvellement des titres y relatifs par les opérateurs du secteur des télécommunications, ainsi que l'acquisition et l'installation de l'équipement de contrôle des flux des communications auprès des opérateurs, soit **304,5 milliards de FC** ;
- le paiement contraignant des taxes dues à l'Etat par tous les assujettis du Ministère de la Communication et Medias, soit **1,5 milliard de FC** ;

- la fixation des mécanismes standards et sécurisés de perception et de reversement au compte du Trésor public, des recettes générées par les missions diplomatiques, la réduction du prix du passeport ordinaire ainsi que la révision à la hausse de la quote-part du Trésor public, soit **12,2 milliards de FC** ;
- l'accentuation de la taxation et du recouvrement de la redevance sur les concessions ordinaires ainsi que du contrôle foncier et mobilier pour détecter les changements illicites de configuration et d'usage ou destination des parcelles, et la perception des amendes transactionnelles y relatives, d'un import de **57,7 milliards de FC** ;
- le déploiement des Guichets Uniques de création d'entreprises en provinces et des services administratifs dans les différents territoires et localités pour un impact de **250 millions de FC** ;
- la numérisation, au sein du Ministère du Tourisme, du système de collecte de données pour permettre l'identification des assujettis et percevoir conséquemment les droits et taxes y afférents, avec des recettes de **5 milliards de FC** ;
- l'effectivité de la gestion immobilière aussi bien des immeubles du domaine privé de l'Etat, que ceux des particuliers notamment en rapport avec les transactions les concernant, telles que la réfection, la location, la cession, l'achat, la vente, la construction, la mutation. Ce qui représente un impact de **3,6 milliards de FC** ;
- la configuration du Numéro Import-Export dans le système SYDONIA WORLD soit, **70,7 milliards de FC** ;

- le déclassement et la cession à titre onéreux d'un nombre important de véhicules de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, soit **1,5 milliard de FC** ;
- l'impression par la Banque Centrale de 1.500.000 permis de conduire biométriques, soit **118,8 milliards de FC** ;
- la suppression du mécanisme de paiement par compensation des dividendes décrétés avec les créances des sociétés pétrolières vis-à-vis de l'Etat, soit **12 milliards de FC** ;
- l'extension des services au niveau local et l'organisation des élections locales, afin de capter les recettes dues au titre de la caution, soit **10,3 milliards de FC** ;
- les mesures coercitives du Gouvernement à l'égard des opérateurs miniers qui préfèrent se rabattre au taux de **5%** de la Loi tarifaire sur les biens consommables, abrogé pourtant par le Code minier en vigueur fixant ce taux à **10%**;
- le suivi et le prélèvement systématique des droits et taxes à payer par les entreprises minières en phase d'exploration et de production.

Honorable Présidente,

Honorable Membres du Bureau,

Honorables Députés,

En sus des recettes courantes, les recettes internes comprennent également des recettes exceptionnelles de **180 milliards de FC**, se rapportant à l'émission des bons du Trésor au cours de l'exercice 2020.

Quant aux recettes extérieures, elles se chiffrent à **2.378,9 milliards de FC**. Elles sont constituées des recettes d'appuis budgétaires de **843,7 milliards de FC**, attendues essentiellement de la Banque Mondiale, et celles de financement des investissements de **1.535,3 milliards de FC** promis par les différents partenaires bi et multilatéraux de la RDC.

Il sied de noter que les recettes d'appuis budgétaires sont destinées essentiellement au financement de la gratuité scolaire, de la couverture santé universelle et des infrastructures.

Les recettes des budgets annexes, quant à elles, se chiffrent à **305,4 milliards de FC** contre **169,6 milliards de FC** en 2019, soit un taux d'accroissement de **80%**. Elles renferment les actes générateurs des opérations des établissements publics d'Enseignement Supérieur et Universitaire, ainsi que des Hôpitaux Généraux de Référence.

Pour leur part, les recettes des comptes spéciaux sont évaluées à **1.005,5 milliards de FC** contre **577,8 milliards de FC** en 2019, soit un taux d'accroissement de **74 %**. Elles se rapportent aux opérations des comptes d'affectation spéciale répertoriés à ce jour, à savoir le Fonds National d'Entretien Routier, le Fonds de Promotion de l'Industrie, la Régie des Voies Aériennes pour le Go-Pass, le Fonds de Promotion de l'Education, le Fonds de Promotion Culturelle, le Fonds de Contrepartie, le Fonds Forestier National, le Cadastre Minier, le Fonds de Promotion du Tourisme et le Fonds Minier pour les Générations Futures institué par le nouveau Code minier.

Honorable Présidente,

Honorable Membres du Bureau,

Honorables Députés,

Les dépenses de l'exercice 2020 sont présentées en équilibre avec les recettes conformément à l'article 14 de la Loi relative aux finances publiques. Elles se présentent par pilier du Programme du Gouvernement comme suit :

- 1°. *Pacification du pays et promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale* : **1.211,6 milliards de FC** représentant **7,77%** des dépenses du budget général ;
- 2°. *Renforcement de l'autorité de l'Etat, promotion de l'Etat de droit et de la démocratie* : **1.748,4 milliards de FC** représentant **11,22%** des dépenses du budget général ;
- 3°. *Redynamisation de la diplomatie du pays et réhabilitation de son image de marque* : **350,7 milliards de FC** représentant **2,25%** des dépenses du budget général ;

- 4°. *Lutte contre la corruption et les crimes économiques* : **230,1 milliards de FC** représentant **1,48%** des dépenses du budget général ;
- 5°. *Amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'Etat* : **2.300,9 milliards de FC** représentant **14,76%** des dépenses du budget général ;
- 6°. *Amélioration du climat des affaires et promotion de l'entrepreneuriat et de la classe moyenne* : **642,8 milliards de FC** représentant **4,12 %** des dépenses du budget général ;
- 7°. *Diversification de l'économie et création des conditions d'une croissance inclusive* : **641,3 milliards de FC** représentant **4,12%** des dépenses du budget général ;
- 8°. *Modernisation des infrastructures de base et aménagement du territoire national* : **2.229,8 milliards de FC** représentant **14,31%** des dépenses du budget général ;
- 9°. *Promotion et développement des technologies de l'information et de la communication* : **1.165,2 milliards de FC** représentant **7,48%** des dépenses du budget général ;
- 10°. *Lutte contre le changement climatique et création des conditions d'un développement durable* : **590,3 milliards de FC** représentant **3,79%** des dépenses du budget général ;

- 11°. *Amélioration des conditions sociales (éducation, santé) : 3.664,7 milliards de FC* représentant **23,51%** des dépenses du budget général ;
- 12°. *Développement du secteur de l'eau et de l'électricité : 612,5 milliards de FC* représentant **3,93%** des dépenses du budget général ;
- 13°. *Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale : 12,1 milliards de FC* ;
- 14°. *Autonomisation de la femme et promotion de la jeunesse : 98,7 milliards de FC* ;
- 15°. *Promotion de la culture, des arts, des sports et des centres des loisirs : 85,8 milliards de FC.*

Par grande fonction de l'Etat, l'accent est mis sur les dépenses sociales situées à **30,1%** du budget général, dont **21,8%** pour l'éducation, **5,9%** pour la santé et **2,4%** pour la protection sociale.

La part de la gratuité scolaire dans le budget général s'élève à **11,3%**. Un effort est consenti pour prendre en charge l'enveloppe totale de la rémunération des enseignants au cours de l'exercice 2020, le fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires, la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires, l'acquisition des kits scolaires et des matériels didactiques ainsi que la mise en place des cantines scolaires.

Au cours de l'exercice 2020, le Gouvernement entend mettre un accent sur les dépenses d'investissements qui représentent **33,4%** du budget général. Outre la construction et la réhabilitation des écoles, les principaux projets envisagés concernent notamment les infrastructures de base et l'aménagement du territoire, la desserte en eau et électricité en milieu rural et péri-urbain, le développement du site d'Inga, la couverture santé universelle, la mécanisation agricole, l'entreprenariat des jeunes dans l'agriculture et l'agrobusiness.

Il sied de noter que le budget d'investissement de l'exercice 2020 intègre le montant de **1.022,6 milliards de FC** de la Caisse nationale de péréquation, destiné aux investissements en provinces et Entités Territoriales Décentralisées.

Honorable Présidente ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés Représentants légitimes de notre peuple ;

Notre pays, comme nous le savons tous, a soif du progrès sous toutes ses formes : progrès politique, progrès économique, progrès socio-culturel.

Tous ces progrès ne peuvent cependant être réalisés aussi vite qu'on le souhaite, à travers ce seul projet de loi de finances. Nous devons prendre en considération aussi bien la structure économique et financière actuelle de notre pays, que l'impératif de réaliser des réformes structurelles majeures.

C'est pourquoi, je voudrais nous inviter à œuvrer ensemble pour qu'à travers cet instrument déterminant de gouvernance qu'est la loi de finances, soit perçue notre volonté commune de porter à-bras-le-corps les légitimes attentes de notre peuple.

Ce projet de loi, vous l'avez également compris, se veut être la traduction de notre volonté de modernisation et de rationalisation progressive de notre mode de fonctionnement budgétaire.

Et s'il est une évidence que nous ne pouvons en aucune manière esquiver, c'est bien celle de l'impératif d'une gestion rigoureuse de nos finances publiques. C'est une condition *sine qua non* à remplir si nous voulons réellement remettre notre économie sur les rails.

Gérer avec sérieux, rigueur et orthodoxie nos finances, c'est plus que jamais rester maîtres de notre avenir politique, économique, culturel et social.

Votre Gouvernement vous propose, à travers ce projet de loi budgétaire, une conjugaison des forces et des volontés afin de stopper la culture de la facilité et du confort de l'endettement, pour embrasser celle de l'effort, d'une gestion saine et de l'orthodoxie budgétaire.

Honorables Députés nationaux,

La hauteur de ce budget nous renvoie à l'interrogation collective et paradoxale de savoir pourquoi et comment un pays aussi grand, aussi peuplé comme le nôtre, avec un potentiel économique aussi extraordinaire et des ressources naturelles inégalables, est-il classé parmi les pays disposant d'un budget des plus faibles au monde ?

Pourquoi, après tant d'années d'indépendance, sommes-nous toujours dans l'incapacité de transformer davantage nos potentialités en richesses réelles ?

Notre système fiscal fonctionne-t-il encore efficacement ? Nous tous qui devons payer l'impôt sommes-nous vraiment en ordre ? Les recettes perçues par les agents des régies financières et des services d'assiette atterrissent-elles en totalité dans la caisse de l'Etat ?

Ceux qui détournent l'argent de l'État sont-ils réellement sanctionnés ? Pourquoi le coulage des recettes n'est pas toujours sérieusement découragé dans notre pays ?

Ce sont là autant d'interrogations qui doivent nous interpeller tous et nous conduire à prendre des mesures fortes destinées à éradiquer toutes ces antivaleurs, si nous voulons résolument faire emprunter à notre pays un nouveau chemin et faire écrire à notre peuple une nouvelle histoire de sa marche vers la renaissance de la patrie.

Votre Gouvernement s'engage à poursuivre jusque dans leurs derniers retranchements, tous ceux qui s'adonnent au détournement des deniers publics, au coulage des recettes, à la corruption ainsi qu'aux autres pratiques illégales, privant ainsi l'Etat de ses moyens d'action en faveur du plus grand nombre.

Et s'il le faut, puisque le mal est profond, rien ne nous empêchera d'envisager la multiplication d'enquêtes déclenchées à partir des signes extérieurs d'enrichissement rapide et illicite.

Ceci concerne également et en premier lieu les membres du Gouvernement, ainsi que tous les autres responsables de l'Etat.

Honorable Présidente ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés nationaux, Représentants légitimes de notre peuple ;

Il vous appartient, en votre qualité d'Autorité budgétaire, de l'examiner en profondeur et de l'améliorer s'il échet, bien entendu, dans le respect des dispositions de l'article 127 de la loi suprême de notre pays.

J'espère vivement que, pendant l'examen de ce Budget, chacun se doit de comprendre qu'il s'agit là avant tout de l'intérêt supérieur de la nation, et donc d'un enjeu dépassant les clivages politiques et qui nous place devant l'impératif d'une union sacrée pour le Congo.

J'ai donc bon espoir que les dignes représentants des Congolais, conscients des responsabilités qui pèsent sur leurs épaules, sauront, dans un élan politique éclairé, examiner positivement ce texte de loi de finances de l'exercice 2020, afin de permettre au Gouvernement de la République de disposer de moyens conséquents pour l'exécution de son programme d'action.

Voilà en substance, **Honorable Présidente de l'Assemblée nationale, Honorables membres du Bureau, Honorables Députés nationaux**, le contenu du projet de loi de finances de l'exercice 2020 soumis à l'examen et au vote par Votre auguste Assemblée.

Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo.

Je vous remercie

Fait à Kinshasa, le 18 novembre 2019

Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA